

LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

SOMMAIRE

Le rapport d'orientation budgétaire depuis la loi NOTRe	3
Les compétences de la Communauté de Communes	
- Les compétences obligatoires	4 à 10
- Les compétences optionnelles	10 à 13
- Les compétences facultatives	14 à 19
Vers le budget 2019	20
- La fiscalité et les concours financiers de l'Etat	20 à 22
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées	22 à 23
- Les charges de personnel	23 à 26
- L'état de la dette	27
- Un programme d'investissement soutenu	28
- Les budgets annexes	29 à 31

LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Comme chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la communauté de communes est inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRé », a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires.

Ce rapport s'effectue sur la base des orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et des ressources humaines.

Les compétences de la Communauté de communes du Provinois

Par délibération du 8 mars 2018, la CC du Provinois a modifié ses statuts pour

- inscrire la compétence GEMAPI en compétence obligatoire, compétence exercée depuis le 1^{er} janvier 2018
- inscrire la compétence EAU en compétence optionnelle, compétence qui sera exercée dans sa totalité à partir du 1^{er} janvier 2019

Le programme d'investissements par compétences

Les compétences obligatoires

I. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1 Nos zones d'activités

- Zone de la Noëlle de Beton-Bazoches

100 000 € seront consacrés à des travaux de viabilisation et à la création d'un puisard financés à hauteur de 20% par le Département et par de la DETR.

Cette zone est entièrement commercialisée ; Le dernier terrain d'environ 3 000 m² devrait ainsi être vendu.

- Zone d'activités de Chenoise : La zone du Four à chaux est entièrement commercialisée.

- Zone d'activités de Longueville : Sur la zone dite « **Les Cas rouges** », 15 986 m² restent disponibles à la vente.

- Zones d'activités de Poigny

- La zone de la **petite prairie** est entièrement commercialisée
- Zone d'activités de la **grande prairie** de Poigny, 4 parcelles de terrain devraient être vendues en 2019.

- Parc d'activités du Provinois : Les terrains ont été vendus à l'A.F.T.R.P dont la CC a terminé de payer la concession de 2 661 100 € en 2016. 10 hectares sont à commercialiser.

- Parc du Durteint : 2700 m² divisibles sont encore disponibles à la vente.

- Plaine d'activités de Villiers Saint Georges : 6560 m² sont disponibles à la vente.

- Et toutes les futures zones d'activités de + de 5 000 m2.

1.2 Les actions de développement économique

1.2.1 Les locaux existants

- Ferme de la Carrelaine à Courtacon

- Un local de 422 m2 disponible à la location

- Immeuble de locaux commerciaux P2R à Provins

- Société KENNER installée depuis le 1^{er} septembre 2006 a libéré le local depuis le 31 août 2018
- Société Hilzinger-Dolmen installée depuis le 1^{er} juin 2007
- Société Les Fumaisons Provinoises installée depuis le 12 novembre 2013
- Cabinet Delassus Segond installé depuis le 15 juin 2015
- Société Holias Transports installé depuis le 1^{er} janvier 2016

- Immeuble de locaux commerciaux Parc du Durteint à Provins

- B.C.I-CAMEX installée depuis le 1^{er} septembre 2011
- STEVA installée depuis le 12 novembre 2013
- Maison Pierre installée depuis le 1^{er} octobre 2014
- MODULO installée depuis le 1^{er} août 2016
- Hexagone Village installée depuis le 1^{er} mai 2018

- Immeuble de commerce à Chenoise

10 000 € de provision sont prévus pour des travaux à l'auberge de Chenoise, et l'installation de stores métalliques

1.2.2 Les actions pour le développement et l'implantation d'activités économiques, de promotion et communication du territoire

100 000 € seront ré inscrits en 2019 pour porter, conjointement à la commune de Longueville, une étude quant au devenir de la friche de 2 hectares, puis 100 000 € pour l'acquisition du foncier.

	Dépenses TTC 2019	Recettes 2019	Reste à la charge de la CCDP pour 2019
Friche de Longueville Pour mémoire, étude lancée / 2018			
Etude	100 000	62 500	37 500
40 % C3D		40 000	
22,5 % Contrat de ruralité		22 500	
Acquisition foncière	100 000	62 500	37 500
40 % C3D		40 000	
22,5 % Contrat de ruralité		22 500	

78 300 € seront consacrés aux chantiers d'insertion.

L'adhésion à la Mission locale a également été prévue pour 60 000 €.

1.3 Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

1.4 La Promotion du tourisme

La CC du Provinois assure depuis le 1^{er} janvier 2017, en lien avec l'Office du Tourisme, la promotion du tourisme sur tout le territoire du Provinois.

Le budget y étant consacré est de 174 250 € et 80 000 € d'encaissement de taxes de séjour.

Des aides en faveur du développement de l'offre d'hébergement en chambres d'hôtes et gîtes sont prévues au moment de l'ouverture de l'équipement : 500 € par chambre, 2 500 € par gîte.

Une enveloppe de 5 000 € est prévue à titre de provision.

L'espace d'accueil, d'information et d'orientation touristique sur le Pôle Gare de Provins a ouvert ses portes en avril 2017.



Des travaux d'aménagement du Pôle Gare de Provins sont prévus pour 1 228 640 €, financés à hauteur de 815 540 € de subventions restant à encaisser d'Ile de France mobilité, C3D et DETR.
L'opération totale est de 1 698 240 €

	Montant total TTC	Dépenses TTC 2019	Recettes 2019	Reste à la charge de la CCDP pour 2019
Pôle Gare : Gare routière de 6 postes à quai Requalification du parvis : actuelle gare routière Requalification du carrefour Stationnement parking Nord Est Stationnement vélos Vidéoprotection, abris Bus, Signalisation	1 698 240	1 228 640	815 540	413 100



10 000 € sont prévus pour l'acquisition d'un bungalow à installer devant le pressoir de Beton-Bazoches.

24 000 € seront consacrés à une création scénographique de la Gare de Villiers Saint Georges, financés par le C3D (9 600 €)



II. AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

2.1 *Elaboration, révision et suivi du schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et études connexes, schéma de secteur, déclinaison du Plan de Déplacement Urbain*

Le montant de la participation au S.M.E.P du Grand Provinois devrait être stable, aux alentours de 5 € par habitant suite à la mise en place du S.C.O.T, soit environ 180 000 € pour 2019.

2.2 *Création et réalisation de Zones d'Aménagement concerté d'intérêt communautaire*

2.3 *Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes. (Adhésion au syndicat Seine et Marne Numérique)*

Le montant de la participation prévu pour le Syndicat d'Aménagement Numérique sur l'exercice 2019 est de 35 000 €.

L'estimation de l'investissement à la charge de la Communauté de Communes est de 126 170 € pour finir le programme de déploiement dont le coût total aura été de 15 651 474 €.

	2016	2017	2018	2019	Total
Coût total du déploiement	6 015 051	5 140 101	3 868 200	628 122	15 651 474
Volume de prises	6 531	5 581	4 200	682	16 994
Contribution estimée de la CC	1 208 235	1 032 485	777 000	126 170	3 143 890

2.4 Création, aménagement et entretien de liaisons douces y compris leur signalisation

Conformément à la loi NOTRé, la compétence GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, est transférée automatiquement à la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'exercice de cette compétence est délégué à plusieurs syndicats en fonction des bassins versants auxquels les communes appartiennent.

87 500 € sont prévus en contributions pour les syndicats suivants :

- Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence
- Syndicat intercommunal du Bassin de l'Aubetin
- Syndicat intercommunal du ru de la Visandre et du Reveillon, d'Yvron et de Beuvron

2.5 Création et aménagement des sentiers de randonnée

2.6 Gestion du service intercommunal d'assistance en matière d'urbanisme chargé de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Instruction des dossiers droits du sol pour les communes.

2.7 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement

III. AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Pour l'exercice de cette compétence, la CC du Provinois adhère au SMEP du Grand Provinois (Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation du Grand Provinois).

IV. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET ASSIMILES

Cette compétence se traduit par les adhésions de la Communauté au S.M.E.T.O.M pour 39 communes, et au S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers pour Saint Martin du Boschet.

La communauté de communes votera les taux de la T.E.O.M en fonction de la facture à payer pour le service au titre de l'année 2019.

Les taux votés doivent assurer l'équilibre entre la dépense supportée par la Communauté et le produit de la T.E.O.M qu'elle perçoit.

Les compétences optionnelles

V. EAU

86 786.50€ d'une 1^{ère} moitié du schéma directeur d'alimentation en Eau potable sera refacturée par le S2E77 qui portera les dépenses et encaissera les subventions.

Seul le restant à charge sera facturé à la CC.

	Montant total TTC	Dépenses TTC 2019	Recettes 2019	Reste à la charge de la CCDP pour 2019
SDAEP, Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable	173 573	86 786,50	0	86 786,50

241 426 € de travaux de sectorisation des capteurs qui seront refacturés par le S2E qui portera les dépenses et encaissera les subventions.
Seul le restant à charge sera facturé à la CC.

VI. VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

VII. POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL, DU CADRE DE VIE, D'INTERET COMMUNAUTAIRE

11 000 € sont prévus pour le paiement de la cotisation au Fond Solidarité Logement au titre des 40 communes.

VIII. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes a prévu 29 600 € pour l'adhésion aux syndicats suivants :

- Le SMAGE Des Deux Morin
- le SAGE d'Yerres
- le SAGE Bassée-Voulzie.

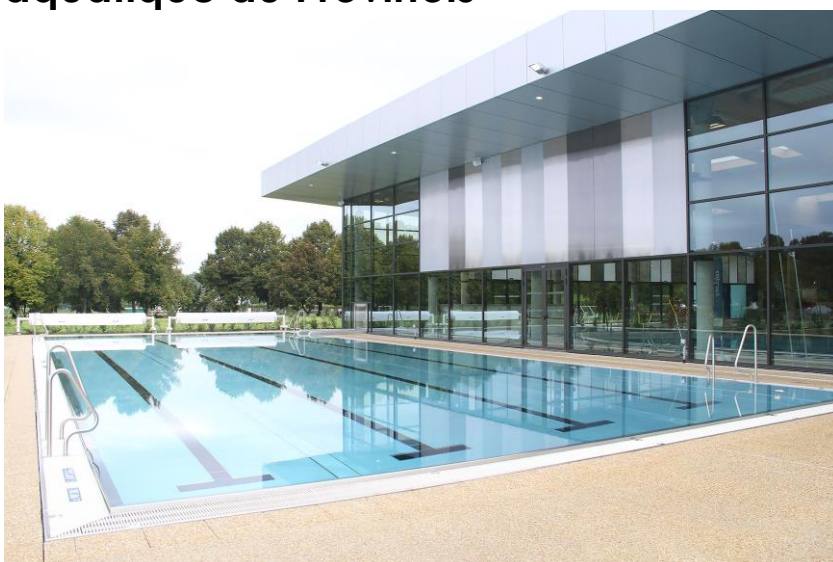
IX. EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Le cinéma à Provins

La Communauté de Communes perçoit un loyer correspondant à 7% du chiffre d'affaires de l'exploitant : 39 000 € sont prévus pour l'année 2019



Le centre aquatique du Provinois



Un Bail Emphytéotique Administratif a été signé avec A.U.X.I.F.I.P, emphytéote chargé de la construction de l'équipement,
Un contrat de délégation de service public a été signé avec la société Com Sports pour son exploitation depuis le 16 septembre 2017.

Un loyer de 500 000 € est prévu pour 2019 (comprenant le loyer financier, le loyer couvrant les éventuels frais de réparation et entretien et les frais de gestion)

Il sera versé à A.U.X.I.F.I.P conformément au B.E.A

Une dépense de 484 040 € est à prévoir au budget 2019 au profit de Com Sports pour l'exploitation.

100 000 € seront prévus pour les subventions aux associations Provins Natation, Aquacyclopédus et Assupro.

Le Conservatoire du Provinois



L'école intercommunale de musique de la Communauté de Communes du Provinois a pour mission de dispenser, dans les meilleures conditions pédagogiques possibles, une formation complète (enseignement instrumental et théorique), en veillant à développer également la pratique collective. Elle s'adresse à un large public en déclinant son enseignement dans différents domaines tels que la musique classique, actuelle et les créations contemporaines.

Elle participe également à l'animation culturelle du Provinois avec la mise en place de concerts, d'auditions publiques et d'expositions thématiques. La masse salariale de ce service est de 331 495 €.

90 000 € de participations des familles sont attendus, et 49 000 € du Département.

4 000 € de nouveaux instruments de musique sont prévus en 2019.

Les compétences facultatives

X. TRANSPORTS

Le **service de transport à la demande BALADE** est budgété à hauteur de 240 000 € financés à hauteur de 73 028 € par Ile de France Mobilités et 70 000 € par le Département.

La **navette touristique** est budgétée à hauteur de 22 000 € : l'Office du Tourisme de Provins propose aux touristes une navette au départ de la gare SNCF incluant des arrêts en centre-ville et en Ville Haute.

Il faudra tenir compte du **remboursement** aux communes

- de 50% de la dépense pour l'acheminement des classes vers le **centre aquatique** (estimé à 26 000 €)
- remboursement des 2/3 de transport des élèves pour le festival du cinéma (2 000 €)
- remboursement de 50 % pour l'acheminement des classes qui se rendront à la patinoire de Provins (5 000 €)

Le **CT3** est prévu pour 200 000 €, auxquels s'ajoutent 30 000 € pour le lancement d'une étude sur la ligne Probus.

XI. ASSAINISSEMENT

Le budget annexe du S.P.A.N.C décrit les opérations de contrôles des systèmes d'assainissement non collectifs et la réhabilitation des installations en A.N.C.

L'exercice 2019 devra prendre en compte en dépenses, la poursuite de la campagne des contrôles obligatoires, et en recettes les subventions restant à percevoir et la participation des propriétaires concernés.

Les contrôles de bon fonctionnement se réaliseront en 2019 :

- 1 000 contrôles périodiques,
- 150 contrôles de vente
- 40 contrôles de conception / réalisation

XII. DEVELOPPEMENT SOCIO CULTUREL

12.1 Etude, définition et mise en place d'une politique culturelle

12.2 Organisation et animation d'activités culturelles ou sociales

12.3 Favoriser la diffusion des pratiques culturelles, notamment du théâtre, de la danse, de la musique et des arts plastiques en milieu scolaire et hors temps scolaire

Différentes associations interviennent sur le territoire de la CC du Provinois.

Soutien à l'organisation et à la promotion d'activités culturelles à rayonnement communautaire, notamment associatives, en complémentarité avec les actions des communes

73 000 € de subventions et participations sont prévus en 2019, et 3 000 € pour les projets pédagogiques.

XII. SERVICES A LA PERSONNE

13.1 Création, aménagement et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires

La maison de santé de Chenoise,



Y sont déjà installés :

- 1 pédicure, podologue
- 1 psychologue clinicienne et 1 ostéopathe
- 1 médecin
- 1 sage-femme

Un seul cabinet reste disponible.

Les revenus locatifs sont prévus à hauteur de 9 300 €.

La MSU de PROVINS,



La Société Maison de Santé Universitaire Provinoise s'est installée depuis le 1^{er} septembre 2016 dans des locaux situés au 1^{er} étage du 3 Cour des Bénédictins, sur une surface de 243 m² comprenant notamment 4 salles de consultation, 2 salles d'attente, 2 cabinets de toilette et 1 logement.

Les revenus locatifs sont prévus à hauteur de 16 600 €.

La maison de santé pluridisciplinaire de Villiers Saint Georges,



On y trouve une salle destinée aux activités du RAM, 2 cabinets dont un qui est loué à un généraliste depuis novembre 2017, et un autre qui est occupé par des infirmiers depuis février 2018.

Les revenus locatifs sont prévus à hauteur de 5 415 €.

La maison de santé de Sourdun,

La fin des travaux sont programmés sur 2019. 340 000 € y seront consacrés, avec 251 334 € de financements attendus.

	Montant total TTC	Dépenses TTC 2019	Recettes 2019	Reste à la charge de la CCDP pour 2019
Maison de santé de Sourdun	580 000	340 000	251 334	88 666



13.2 Service de portage de repas à domicile

La Communauté de Communes propose depuis le 1^{er} septembre 2015 un service de portage de repas à domicile.

Le budget annuel est de 236 000 €, ce qui correspond à 2 050 repas livrés en moyenne par mois à 83 bénéficiaires sur 30 communes du territoire de la CC du Provinois.

13.3 Mise en place et gestion de la carte du provinois pour un accès à des services publics avec un tarif spécifique pour les habitants de la communauté de communes

XIII. GESTION DE LA GENDARMERIE DE VILLIERS SAINT GEORGES

La Communauté de communes encaisse le loyer annuel à hauteur de 75 400 € de la gendarmerie de Villiers Saint Georges et prend en charge les emprunts contractés pour la réalisation de cet ouvrage.

XIII. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

15.1 Création, aménagement et gestion de services de Relais Assistantes Maternelles sédentaires et itinérants

Le R.A.M de la Communauté de communes propose des ateliers sur le territoire (13 communes d'accueil depuis 2014).

Les antennes itinérantes organisent 4 ateliers par semaine ; 2 sont organisés à l'antenne de Provins. Chaque atelier accueille 14 personnes en moyenne. 3 conférences professionnelles sont organisées chaque année, ainsi qu'un groupe d'analyse de la pratique.

Sur 244 assistants maternels agréés en 2017, 97 ont participé à au moins un atelier et 155 ont bénéficié du RAM.

302 familles ont pu bénéficier des services du RAM.

15.2 Création et gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) fonctionnant exclusivement pendant les vacances scolaires et les mercredis après la classe ou toute la journée en cas de fermeture d'une école sur une commune le mercredi matin

Les accueils de loisirs gérés par la CC du Provinois :

- ❖ Longueville et Chenoise
- ❖ Sports Loisirs Vacances
- ❖ Les Hauts de Provins
- ❖ ALSH de Champbenoist
- ❖ Jouy le Chatel
- ❖ Béton-Bazoches
- ❖ Villiers Saint Georges

Depuis septembre 2018, suite à la réforme des rythmes scolaires, l'accueil des enfants les mercredis se fait de la manière suivante :

- Accueil par 2 animateurs sur les centres de Champbenoist et Longueville,
- 68 enfants en moyenne aux Hauts de Provins,
- 28 à Beton Bazoches,
- 25 à Chenoise,
- 12 à Jouy,
- 8 à Villiers Saint Georges .

Pendant les petites vacances (février et avril), ce sont 181 enfants qui sont accueillis en moyenne par jour.

L'été, ils sont 292 à être accueillis en moyenne par jour en juillet, et 271 en août.

Pour 2019, 40 000 € sont prévus pour l'installation d'un city à Villiers Saint Georges, financés par de la DETR (6 667 €)



Vers le budget 2019

Le budget 2019 en fonctionnement sera d'environ 17.5 M€.

Les bases sur lesquelles nous l'avons bâti sont les suivantes :

- Une stabilité des taux d'imposition (TH 9.14% / TFB 2.40% / TFNB 5.03% / CFE 21.71%) depuis la création de la Communauté de Communes
- Pour les dotations et compensations, une reconduction de celles de 2018 est proposée en attendant les notifications.
- Une masse salariale estimée à 2.083 M€, déduction faite des mises à disposition et refacturations, reste quasiment stable.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2019 sera de 6.139 M€

Le remboursement en capital estimé à 900 000€

Les investissements proposés pour l'exercice 2019, représentent un budget de 2 919 723 € dont 1 678 205 € restant à la charge de la Communauté de communes, après déduction des subventions.

La réalisation de ces investissements nécessite le recours à l'emprunt à hauteur de 1.4 M€.

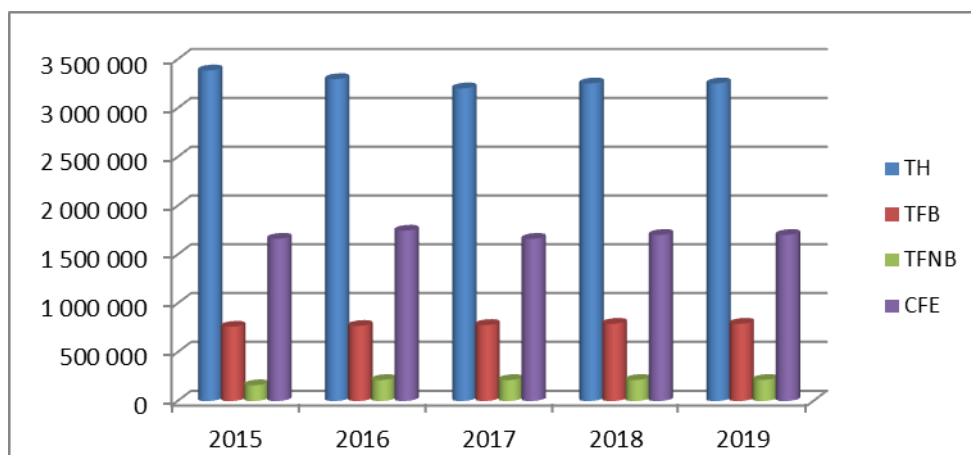
La fiscalité et les concours financiers de l'Etat

La fiscalité directe

Pour mémoire, les taux, stables depuis la création de la Communauté de Communes du Provinois :

CFE	21.71 %
TH	9.14 %
TF bâti	2.40 %
TF non bâti	5.03 %

Le produit attendu devrait être de 5.964 M€



La taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

La T.E.O.M sera instituée en cours d'année, en même temps que le régime dérogatoire pour Saint-Martin-du-Boschet adhérent au SMICTOM de Coulommiers (la Communauté de Communes encaisse en lieu et place du SMICTOM la T.E.O.M de la commune).

Elle sera d'environ 5.316 M€

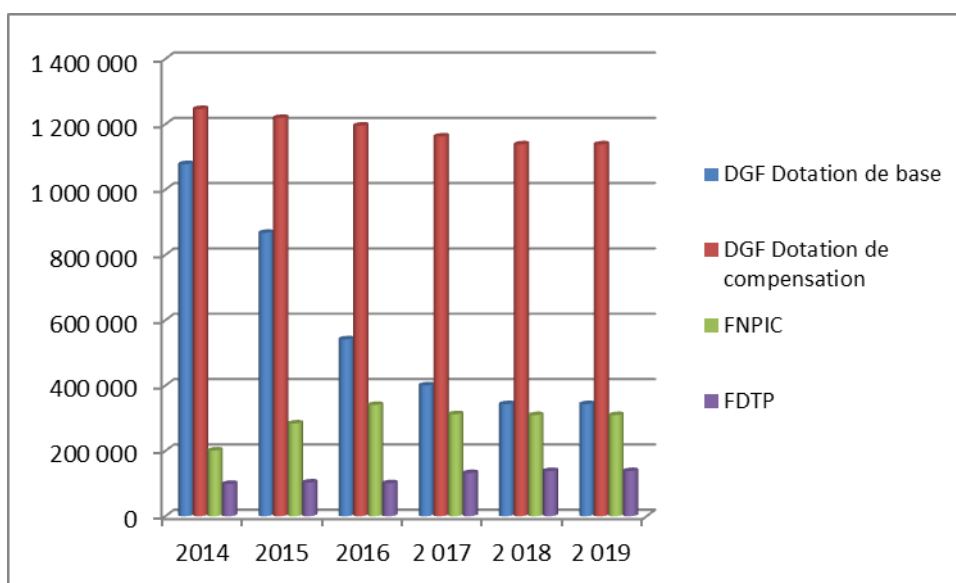
La fiscalité indirecte

Les attributions de compensation ont été revues en cours d'année 2018 pour constater la prise en charge de la subvention de l'Harmonie municipale, la contribution au FSL, et l'adhésion au SMBVA.

Le montant actuel est de 4 391 748.73 € à reverser, et 4 599.80 € à percevoir.

Les concours financiers de l'Etat

Le prochain budget sera présenté avec une reconduction des dotations de 2018.



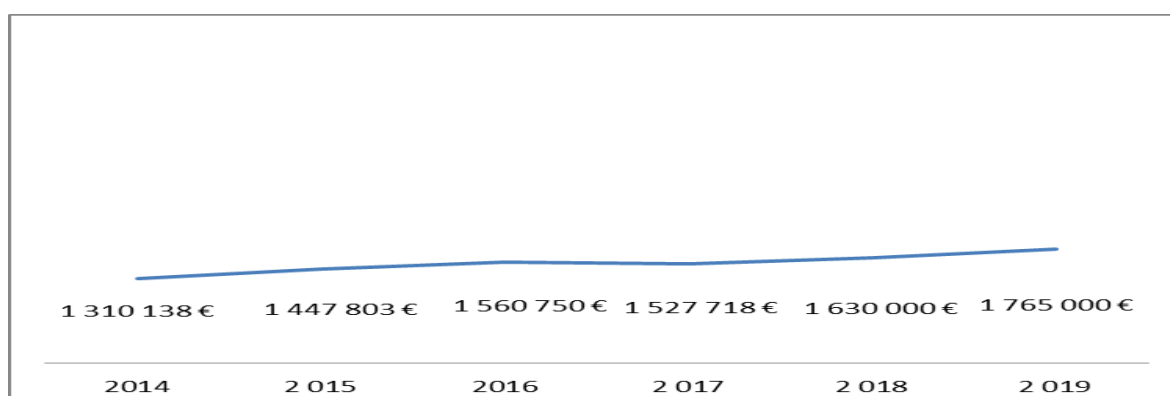
Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les charges à caractère général

Ces charges regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes.

La rationalisation des moyens est poursuivie.

L'évolution de ces dépenses varie en fonction des compétences, des fréquentations des ALSH, du Conservatoire, du nombre de repas livrés à domicile ... (mais les recettes varient également)



Les autres charges de gestion courante

On retrouvera notamment :

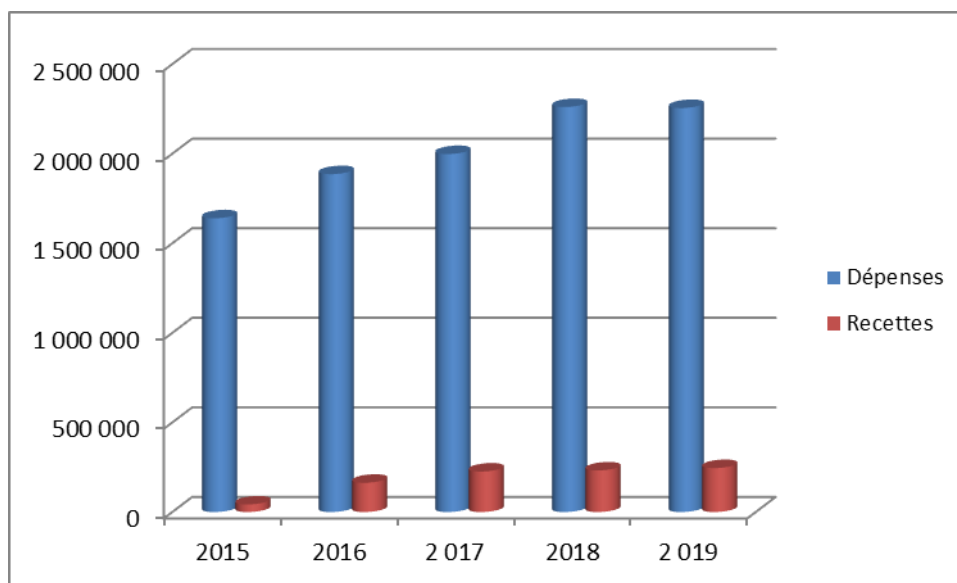
- les subventions aux associations à vocation culturelle et sportive, les participations aux projets pédagogiques à vocation culturelle,
- les contributions O.M (également inscrites en recettes) : 5.328 M€.
- la subvention d'équilibre pour les dépenses du centre aquatique pour la part supportée en fonctionnement et la D.S.P versée au délégataire Com Sports, estimée à 614 277 €.
- les contributions aux syndicats : SMEP (180 000 €), Syndicat numérique (35 000€), Mission Locale (60 000 €).

Les charges de personnel

La masse salariale brute estimée à 2.328 M€, mais est à ramener à 2.083 M€ déduction faite des mises à disposition et refacturations. Elle reste quasiment stable.

Sont intégrés :

- les reclassements des nouvelles échelles de rémunération,
- la consolidation des avancements de grades et échelons,
- une organisation des services conciliant recrutements complémentaires et mutualisation,
- l'encadrement complémentaire suite à l'ouverture de l'ALSH de Villiers Saint Georges,
- les activités accessoires pour la lutte contre les frelons asiatiques,
- la convention de partenariat avec l'internat d'excellence de Sourdun



ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019				
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
- directeur général des services		1	0	
SECTEUR ADMINISTRATIF (1)				
- Attaché Principal	A	1	1	
- Attaché	A	6	2	
- Rédacteur principal 1ère classe	B	4	4	
- Rédacteur Principal 2ème classe	B	3	1	
- Rédacteur	B	6	0	
- Adjoint adm. Principal 1ère classe	C	3	0	
- Adjoint adm. Principal 2ème classe	C	6	2	
- Adjoint administratif	C	8	6	1
SECTEUR TECHNIQUE (2)				
- Ingénieur principal	A	1	1	
- Ingénieur	A	1	0	
- Technicien principal de 1è classe	B	1	1	
- Technicien principal de 2è classe	B	1	0	
- Technicien	B	1	0	
- Agent de maîtrise	C	1	0	
- Adjoint technique ppal de 2è classe	C	1	1	
- Adjoint technique	C	22	4	4
- Adjoint technique saisonnier	C	1	0	
SECTEUR SOCIAL (3)				
- Educateur de jeunes enfants	A	2	2	1
SECT. MEDICO-SOCIAL (4)				
- Médecin	A	1	0	
- Auxiliaire de puériculture principal 2è classe	C	2	1	
SECT. MEDICO-TECHNIQUE (5)				
Néant				
SECTEUR SPORTIF (6)				
- Educateur des APS	B	1	1	
- Educateur des APS saisonnier	B	6	0	
SECTEUR CULTUREL (7)				
- Directeur enseignement artistique 2e cat	A	1	0	
- Assistant ens. Artistique ppal 1ère classe	B	2	1	1
- Assistant ens. Artistique ppal 2ème classe	B	21	18	18
SECTEUR ANIMATION (8)				
- Animateur	B	2	1	
- Adjoint anim. Ppal 2ème classe	C	1	0	
- Adjoint animation	C	64	27	26
- Adjoint animation saisonnier	C	60	0	
- Adjoint animation temporaire	C	2	0	
SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS (9)				
Néant				
POLICE MUNICIPALE (10)				
Néant				
EMPLOIS NON CITÉS (11)				
Néant				
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)		233,00	74,00	51,00
(1) les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR//INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.				

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATÉGORIES (1)	SECTEUR (2)	RÉMUNÉRATION (3)	CONTRAT (4)
- Educateur spécialisé temps non complet (0)	A	MS	IB	
- CUI - PEC (0)	Droit privé			
- Apprenti (3)	Droit privé	COM		
TOTAL (3)				
(1) CATEGORIES : A, B et C				
(2) SECTEUR ADM:				
	Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)			
FIN :	Financier			
TECH :	Technique et informatique dont emploi d' l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)			
URB :	Urbanisme (dont aménagement urbain)			
ENV :	Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)			
COM :	Communication			
S :	Social (dont aide sociale)			
MS :	Médico-social			
MI :	Médico-technique			
SP :	Sportif			
CULT :	Culturel (dont enseignement)			
ANIM :	Animation			
RS :	Restauration scolaire			
ENT :	Entretien			
CAB :	Collaborateur de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)			
(3) RÉMUNÉRATION :				
	référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuel bruts			
(4) CONTRAT :				
	Motif du contrat (articles 3 à 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)			
	3-1 : <i>remplacement temporaire d'un fonctionnaire autorisé</i>			
	3-2 : <i>vacance temporaire</i>			
	3 : <i>accroissement temporaire ou saisonnier d'activité</i>			
	3-3 : <i>absence de cadre d'emplois</i>			
	<i>besoin des services ou nature des fonctions catégorie A</i>			
	47 : article 47			
	110 : article 110			
	A: autres (préciser)			

Structure des effectifs de la Communauté de Communes Du Provinois au 1er janvier 2019

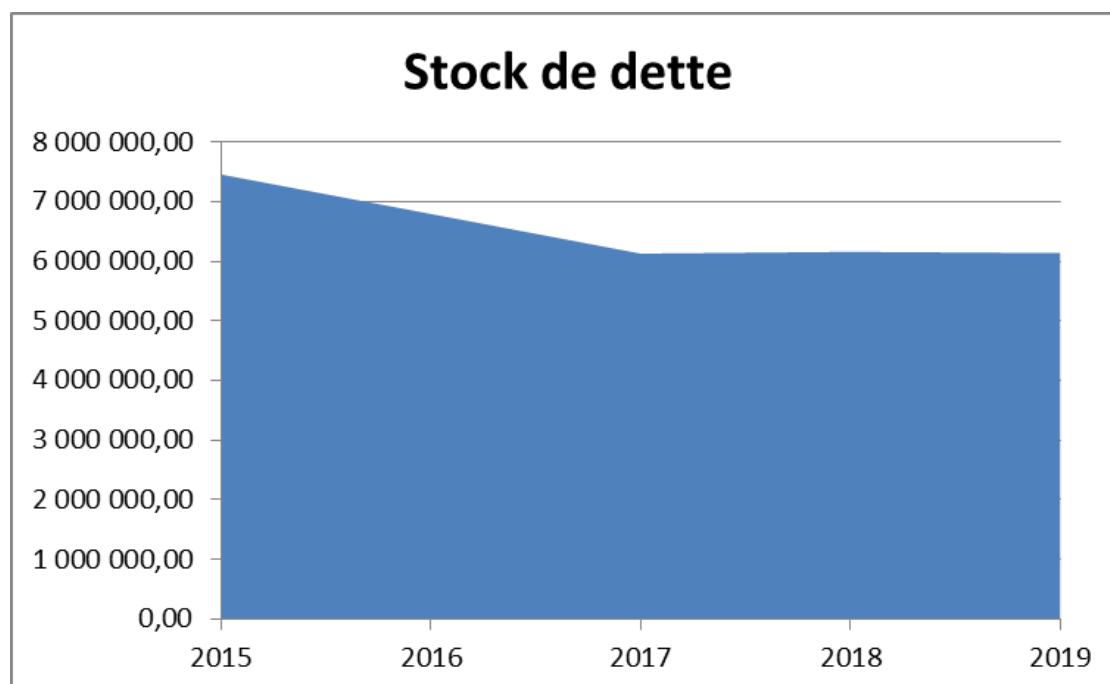
Répartition	titulaires				contractuels				TOTAUX
	Tps Complet		Tps non complet		Tps complet		Tps non complet		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Par catégorie									
A	3	0	0	0	0	1	0	0	4
B	2	7	0	0	0	0	12	8	29
C	2	8	0	5	0	0	3	23	41
TOTAL catégorie	7	15	0	5	0	1	15	31	74
Par catégorie et par filière									
Catégorie A									
Administrative	2	0	0	0	0	1	0	0	3
Technique	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Médico-sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3	0	0	0	0	1	0	0	4
Catégorie B									
Administrative	0	5	0	0	0	0	0	0	5
Technique	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Social	0	1	0	0	0	0	0	1	2
Culturelle	0	0	0	0	0	0	12	7	19
Animation	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Sportive	1	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	2	7	0	0	0	0	12	8	29
Catégorie C									
Administrative	1	6	0	1	0	0	0	0	8
Technique	1	0	0	1	0	0	0	3	5
Animation	0	1	0	3	0	0	3	20	27
Médico-sociale	0	1	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	2	8	0	5	0	0	3	23	41
TOTAL cat et filière	7	15	0	5	0	1	15	31	74

L'état de la dette

Pour 2019 :

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	ENCOURS AU 01/01/2019	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	Score GISSLER
2	2008	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOCAL	15	324 769,81	13 500,77	66 627,91	80 128,68	A1
3	2010	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOCAL	15	217 811,83	3 231,09	28 601,39	31 832,48	A1
4	2010	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOCAL	15	306 330,96	7 733,85	38 846,83	46 580,68	A1
5	2010	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOCAL	15	884 211,61	36 517,94	126 315,94	162 833,88	A1
6	2008	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOCAL	12	507 068,18	24 288,57	169 022,72	193 311,29	A1
7	2007	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOCAL	20	340 625,00	13 968,90	37 500,00	51 468,90	A1
8	2013	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOCAL	15	975 000,00	30 000,00	100 000,00	130 000,00	A1
10	2014	0004 - CAISSE D'EPARGNE	15	44 504,87	1 980,47	4 450,49	6 430,96	A1
12	2014	0004 - CAISSE D'EPARGNE	17	468 750,00	19 278,76	37 500,00	56 778,76	A1
13	2014	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOCAL	15	716 666,61	19 781,67	66 666,68	86 448,35	A1
14	2017	0004 - CAISSE D'EPARGNE	15	653 333,32	7 884,33	46 666,68	54 551,01	A1
15	2018	0004 - CAISSE D'EPARGNE	15	700 000,00	9 898,77	46 666,68	56 565,45	A1
TOTAL				6 139 072,19	188 065,12	768 865,32	956 930,44	

Evolution de notre stock de dette sur les dernières années :



Un programme d'investissement soutenu

	Montant total TTC	Dépenses TTC 2019	Recettes 2019	Reste à la charge de la CCDP pour 2019
APCP		1 781 597	1 066 874	714 723
Numérique <i>Dernière année</i>	3 143 890	126 170		126 170
Pole Gare : Gare routière de 6 postes à quai Requalification du parvis : actuelle gare routière Requalification du carrefour Stationnement parking Nord Est Stationnement vélos Vidéoprotection, abris Bus, Signalisation	1 698 240	1 228 640	815 540	413 100
Maison de santé de Sourdun	580 000	340 000	251 334	88 666
SDAEP, Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable	173 573	86 786,50	0	86 786,50
AUTRES DEPENSES		1 138 126	174 644	963 482
Travaux de sectorisation des capteurs		241 426		241 426
BEA Centre Aquatique		500 000		500 000
M CREA création scénographie Gare Villiers Saint Georges		24 000	9 600	14 400
Travaux Auberge de Chenoise, pose de stores métalliques		10 000		10 000
Bungalow devant le pressoir de Béton Bazoches		10 000		10 000
Travaux sur la zone de la Noëlle		100 000	33 377	66 623
Création réseaux (viabilisation des parcelles)				
Création City ALSH Villiers Saint Georges		40 000	6 667	33 333
Gîtes et chambres d'hôtes		5 000		5 000
Mobilier, licences, matériel de bureau et informatique		3 700		3 700
Instruments de musique		4 000		4 000
Pour mémoire, actions non lancées en 2018 à reprogrammer en 2019		200 000	125 000	75 000
Friche de Longueville Pour mémoire, étude lancée / 2018	200 000			
Etude		100 000	62 500	37 500
40 % C3D			40 000	
22,5 % Contrat de ruralité			22 500	
Acquisition foncière		100 000	62 500	37 500
40 % C3D			40 000	
22,5 % Contrat de ruralité			22 500	
TOTAL		2 919 723	1 241 518	1 678 205

Les Budgets Annexes

SPANC (cf compétences facultatives XI)

Le budget annexe du S.P.A.N.C décrit les opérations de contrôles des systèmes d'assainissement non collectifs et la réhabilitation des installations en A.N.C.

L'exercice 2019 devra prendre en compte en dépenses, la poursuite de la campagne des contrôles obligatoires, et en recettes les subventions restant à percevoir et la participation des propriétaires concernés.

Les contrôles de bon fonctionnement se réaliseront en 2019 :

- 1 000 contrôles périodiques,
- 150 contrôles de vente
- 40 contrôles de conception / réalisation

LOTISSEMENT



Ce budget annexe retrace tous les travaux d'aménagement des zones d'activités de Poigny et Longueville.
C'est un budget M14 en comptabilité de stock.

Pour mémoire,

- Zone d'activités de Longueville : Sur la zone dite « Les cas rouges » il reste 15 986 m2 disponibles à la vente
- Zone d'activités de Poigny :
 - La zone de la petite prairie est entièrement commercialisée
 - Sur la zone de la grande prairie, 4 parcelles de terrain vont être vendues en 2019

Un prêt est remboursé sur ce budget :

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	ENCOURS AU 01/01/2019	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	Score GISSLER
1	2008	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOCAL	15	38 207,97	1 588,31	7 838,61	9 426,92	A1
TOTAL				38 207,97	1 588,31	7 838,61	9 426,92	

CENTRE AQUATIQUE (cf compétences optionnelles IX)



Pour mémoire,

Un Bail Emphytéotique Administratif a été signé avec A.U.X.I.F.I.P, emphytéote chargé de la construction de l'équipement,

Un contrat de délégation de service public a été signé avec la société Com Sports pour son exploitation depuis le 16 septembre 2017.

Un loyer de 500 000 € est prévu pour 2019 (comprenant le loyer financier, le loyer couvrant les éventuels frais de réparation et entretien et les frais de gestion)
Il sera versé à A.U.X.I.F.I.P conformément au B.E.A

Une dépense de 484 040 € est à prévoir au budget 2019 au profit de Com Sports pour l'exploitation.

70 100 € sont prévus pour le paiement des taxes foncières, assurances, honoraires... et 65 000 € de dépenses d'entretien.

Ce budget est équilibré par une subvention d'équilibre en provenance du budget principal.